Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 46 (1958)

Heft: 855

Artikel: Vaud
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269150

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Femmes dans les Commissions

A Château-d'Oex, Mmes Ernest Henchoz, femme du vétérinaire, et Lina Henchoz, infirmière-visiteuse, font partie de la commission d'assistance; Mmes Morier-Genoud, Morier-Henchoz et E. Urech siègent dans la commission scolaire.

A Missy, Mmes Madeleine Porret, Ruth Combremont siègent dans la commission sco-

A **Moudon**, Mmes Cécile Pons-Perret, di-rectrice de l'Institut des sourds-muets et V. Braillard-Gavillet font partie de la commis-

A Nyon, Mme Bänziger est seule femme dans la commission scolaire.

Une commune vaudoise où l'on n'ignore pas les femmes

C'est la commune de Morges, qui vient de nommer Mlle Ariette Kislig au poste de sous-

nommer Mlle Ariette Kislig au poste de sous-secrétaire au greffe municipal.

De plus, la commission d'assistance, sur treize membres, compte quatre femmes: Mlle Marcelle Mayor, assistante sociale, secrétai-re, Mlle Emilie André, Mme Odette Schnei-der, Mlle Yvonne Paris.

La commission scolaire, sur cinq membres, compte deux femmes: Mmes Rose Clarer et Isabelle Vittel. Mlle Dr Jacqueline Forel est suppléante du vérificateur aux décès.

GENÈVE

Taxation séparée des époux

Une proposition fiscale, prévoyant la taxa-tion séparée des deux époux avait été pré-sentée aux législateurs genevois par M. le député de Félice. Récemment, le Conseil d'Etat a pris une position négative. Il estime que les couples dont un seul conjoint gagne que les couples dont un seul conjoint gagne la vie de la famille serait désavantagé puis-qu'il payerait plus d'impôts, alors que sa capacité économique est la même. Nous examinerons certainement le problè-me de plus près, en exposant les arguments pour et contre qui divisent l'opinion féminine

Photos et slogans

Le stand de l'Association suisse pour le suffrage féminin se trouve dans le pavillon consacré à la femme dans la communauté. Des sacre a la femme dans la communate. Des photos représentant les activités féminines seront suspendues au plafond, à l'entrée du pavillon et des slogans féministes seront sus-pendus à la sortie. Si vous avez de belles pho-tos ou des slogans à proposer, vous êtes priés de les envoyer à Mme Choisy (Satigny) le plus vite possible.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.90 161. 327115

Nos suffragistes à l'œuvre

Message du Conseil fédéral

A propos du billet publié dans le «Bund» du 6 décembre

(suite et fin)

Le Conseil fédéral répond par la négative Le Consell federal repond par la negative en réfutant ainsi les principaux arguments des adversaires du suffrage féminin : « Les femmes elles-mêmes ne désirent pas le droit de vote » : l'institution du suffrage féminin n'a jamais été subordonnée à la preuve que la majorité des femmes y serait favorable. « L'Etat, c'est l'homme » : la différence de sexe ne doit pas être considérée comme un fait suffisant pour justifier une différence du statut politique. « Les femmes ne font pas de service militaire » : juridiquement parlant, l'exercice des droits politiques ne dépend pas du service militaire. « Les femmes ne com-prennent rien à la politique » : les expérien-ces faites jusqu'ici en Suisse, bien que très lissitées » correctors en teut ces aucut ces limitées, ne permettent en tout cas aucune-ment de dire que la femme ne serait pas douée pour la politique. « La femme doit res-ter au foyer » : la tenue du ménage s'est simter au loyer » : la tenue du ménage s'est sim-plifiée et la femme, ayant perdu une partie essentielle de ses tâches domestiques, a ten-dance à exercer une activité hors de son

foyer.

Le message examine ensuite les effets probables du suffrage féminin, que ses adversaires redoutent tout particulièrement. Les expériences faites à l'étranger et dans les pays avoisinants prouvent que les femmes soutiennent plutôt les partis de droite ou du centre et que, si elles représentent une force électorale plus grande que celle des hommes, elles per participent que peu aux scrutins.

électorale plus grande que celle des hommes, elles ne participent que peu aux scrutins, sont rarement élues aux parlements et encore moins aux gouvernements.

En conclusion, le Conseil fédéral répond affirmativement à la question de savoir si le suffrage féminin doit être institué en matière fédérale. Il se pose alors la question suivant e convient-il d'accorder à la femme une égalité complète ou partielle? Aucune restriction concernant le degré d'instruction ou l'âge des

Nous avons fait allusion, dans notre der-

d'intéressantes réactions que le journal ber-nois a publiées et dont nous donnons ici quel-

En ce qui concerne la participation fémi-nine aux scrutins de l'Eglise réformée bâloi-

nine aux scrutins de l'Egiste reformée baloi-se, on a pu obtenir les informations suivan-tes : à la votation de 1954, ont pris part 7334 hommes et 13.277 femmes, il y a toujours plus d'électrices que d'électeurs qui viennent aux urnes. G. G. (Bâle).

Les affaires publiques que G. H. préfèrerait laisser entre les mains des hommes, concernent de plus en plus les problèmes féminins, problèmes que l'on résolvait jadis au sein de la famille, mais dont l'Etat se charge aujour-d'hui: frais d'entretien d'un enfant, soins aux malades dans les hôpitaux, aide aux chômes mais des les essures instruction publiques.

meurs par les assurances, instruction publique (du jardin d'enfants aux études supérieures),

douanes, importation et exportation des pro-

duits de consommation, politique des prix.

aues extraits.

Scrutins ecclésiastiques

L'Etat tentaculaire

citoyennes éventuelles ne lui semble justi-fiée. De même, il n'estime pas qu'il faille ne leur accorder qu'une partie des droits po-litiques en matière fédérale.

litiques en matière fédérale.

Ceci étant admis, comment le suffrage féminin sera-t-il introduit en Suisse? Le Conseil fédéral pense qu'il est préférable de l'instituer en matière fédérale avant que quelques cantons aient pris les devants. Deux voies sont possibles : l'interprétation (art. 74 et 4) ou la révision de la constitution et de la loi. La première — sur laquelle se basaient les récentes requêtes des sections vaudoise et genevoise de l'Association suisse pour le suifrage féminin — paraît dangereuse au Conseil fédéral. Qui sait si elle ne créerait pas un précédent qui pourrait être évoqué une fois sen leueral. Qui sait si elle ne creerat pas un précédent qui pourrait être évoqué une fois ou l'autre par ceux qui voudraient, dans une question importante, réviser la constitution sans observer les formes légales? Toutes les tentatives faites dans ce sens à l'étranger ont d'ailleurs échoué. Il est donc nécessaire de révises le constitution vuie les disnastitues. ont d'anteurs echoue. Il est doir decessaire de réviser la constitution puis les dispositions légales. Le Conseil fédéral s'oppose à l'organisation d'un scrutin préliminaire accordant aux femmes le droit de participer à la votation et trouve inutile, étant donné les circonstances, d'ouvrir une enquête parmi elles utal les appules que propre par un present de les appules que propre par un present de les appules que propre par un present de les appules que present de les appules que present de les appules par un present de les appules que present de les app ou de les appeler aux urnes pour un vote

Les hommes voteront donc seuls. La votation portera sur une modification de la dis-position de base sur le droit de vote (art. 74) et l'adaptation de douze autres articles de constitution. Lorsque la double majorité des électeurs participant à la votation et des cantons aura accepté cette révision, certaines lois fédérales de 1872 et 1874 devront éga-lement être modifiées. Mais on n'en est pas encore là...

Tous ces problèmes jouent un rôle dans l'existence de la mère de famille. E. V.-A.

De nombreuses institutions qui étaient ja-dis confiées aux femmes, comme les hôpitaux, les crèches, les écoles ménagères, les homes pour personnes âgées, etc., sont maintenant administrées par les communes. Il nous ap-partient, à nous femmes chrétiennes, de con-tinuer à porter cette responsabilité, ce qui,

souvent, n'est possible qu'avec le bulletin de

Les hommes apprécient sûrement la con-fiance illimitée des femmes qui ne veulent rien savoir du suffrage féminin. Pourtant, des hommes de plus en plus nombreux sont

ils nous font comprendre qu'aujourd'hui, une femme doit dire son opinion et qu'on doit en tenir compte. Il s'agit bien moins d'éga-

lité que d'une collaboration nécessaire.

L'expérience féminine nécessaire

ARGOVIE

Dans le canton d'Argovie, une révision to-tale de la loi, vieille de presque un siècle, sur la procédure pénale est en cours. Dans l'état actuel des travaux de révision, la cour d'assi-

LE BAUME DU CHALET

en frictions et massages
PREVIENT — COMBAT — SOULAGE
BRONCHITES — RHUMES
Crevasses — Engelures
Fr. 1.85 le tube
Vente en pharmacies et drogueries

Responsabilité chrétienne

Etre en accord avec l'Evangile, c'est voir les responsabilités et accepter de les endosser, responsabilités que Dieu a fait reposer également sur l'homme et la femme, pour le bien de ce monde.

bien de ce monde. Et comme la ligne de séparation entre le foyer familial, la commune, le peuple au-quel nous appartenons et tous les peuples du monde, est devenue fluide, le chrétien se sent attelé à la responsabilité de l'ensemble, parce que Christ est venu et est mort pour tous.

Sœur Dora Schlatter présidente de la Fédération suisse des Femmes protestantes.

Impressions de Bayreuth 1957

Première Journée

La Walkvrie

La Walkyrie a vu le jour sur la scène de La Walkyrie a vu le jour sur la scène de Munich, le 26 juin 1870, pour la première fois sous la baguette de Franz Wullner. Je n'en rappellerai pas l'action, elle est bien connue de chacun. Je dirai seulement mon regret du manique de contraste lumineux à la fin du 1er acte au moment où la porte de la hutte de Hundig s'ouvre sur la forêt au printemps et où l'admirable chant du printemps de Siegmund éclate par la voix vibrante du beau ténor qu'est Ludwig Suthaus; chacun aurait désiré un magnifique rayon de soleil au lieu d'une pâle lueur, de même le scintillement de la poignée de l'épée enfoncée dans le tronc du gigantesque frêne enfoncée dans le tronc du gigantesque frêne était à peine visible. Sieglinde était incarnée par une artiste de Stockholm, Birgt Nilsonn dont l'éclatant soprano et le jeu émouvant ont soulevé l'enthousiasme. Hunding était Joseph Greindl, basse chaleureuse et prenanque nous entendrons sans doute cet hiver

Au 2e acte, nous retrouvons Siegmund et Sieglinde dans ce poignant duo, la scène du duel et de l'orage n'ont rien de particulière-

ment impressionnant, tout se passe dans une trop grande pénombre, seuls les chanteurs sont éclairés par des projecteurs. Il y a là me semble-t-il, une recherche à faire. L'apparition de la Walkyrie est toujours la bienvenue, avec elle c'est le souffle de la compassion et de l'Amour fraternel qui arrive.

Au 3e acte, la fameuse chevauchée des Wal-Au 3e acte, la fameuse chevauchée des Wal-kyries nous laisse un peu perplexes et je dirai déçus, non pas du point de vue musique, les voix et l'exécution sont superbes, mais là aussi, les frères Wieland et Wolfgang n'ont pas encore trouvé la mise en scène adéquate, si je les suis vonlontiers dans leurs intentions de simplification, l'imagination personnelle ne vient pas assez à notre aide. Brunhilde c'est l'admirable artiste qu'est Astrid Varnay du Metropolitain de New-York, qui confère à ce rôle émouyant toute la grandeur qu'il à ce rôle émouvant toute la grandeur qu'il demande, voix splendide et jeu admirable dans la grande scène finale avec Wotan (Hans dans la grande scène finale avec Wotan (Hans Hotter) dont les adieux sont une page célèbre qui saisit d'émotion intense chaque fois qu'on l'entend. Brunnhilde est un personnage si grandiose du drame wagnérien qu'il ne laisse personne indifférent. Le moment marquant où Wotan endort sa fille préférée, faisant appel à Loge, ce dieu puissant du Feu, pour qu'il la protège de ses flammes est, peuton dire, le sommet de l'œuvre de cette Première Journée.

W. W. recourt à nouveau à ce disque sur-W. W. recourt à nouveau à ce disque sur-élevé et très en pente, qui doit être une diffi-culté pour ses artistes, il est nu sur un ciel uni et très lumineux où peu à peu s'élèvent comme des flammes de plus en plus incan-descantes, l'effet en est vraiment grandiose, et le grand rideau de velours gris lentement se ferme pendant que le « leitmotiv » du Feu va en s'éteignant. Je ne crois pas me tromper en disant que ce rideau s'est rouvert au moins une douzaine de fois sous les ac-clamations, mais iamais ni artistes ni chef clamations, mais jamais ni artistes ni chef d'orchestre ne viennent saluer. Chacun ap-prouvera cette discrétion.

Deuxième journée

Siegfried

Au 1er acte de Siegfried nous voici en pré-Au ler acte de Siegfried nous voici en présence du fils de Siegmund et de Sieglinde sauvé grâce à l'intervention de Brunnhilde. Il est né dans la forêt, où sa mère se cachait, celle-ci est morte en donnant le jour à l'enfant qu'elle a nommé Siegfried. Ce nouveauné recueilli et élevé par Mime, le nain, frère d'Alberic, non pas compassion, mais parce que, vindicatif, il compte sur Siegfried, devenu grand, pour vaincre Fafner le Dragon. Celui-ci abattu, Mime tuera Siegfried pour devenir possesseur de l'Or et de l'Anneau repris par Fafner. pris par Fafner.

C'est donc dans la caverne où Mime habite

avec Siegfried et où il a installé sa forge que se déroule ce Ier acte. Mime ressasse ses per-plexités : toutes les épées qu'il présente à Siegfried, celui-ci les brise d'un seul coup. Stegrind, Cettale les tonse d'un seur con-transport de l'épée de Siegmund que la lance de Wotan avait frappée.

L. M. Fasanino-Auvergne. (à suivre.)

LE ROSEY (Hiver à Gstaad)

ROLLE

Institut international de jeunes gens

(9 à 18 ans)



BALE

Conseil bourgeoisial Vote féminin en progrès

santes bâloises de ces communes

On se souvient que, le 3 novembre 1957, les électeurs bâlois avaient accepté la modification constitutionnelle qui permettait d'ac-corder le droit de vote féminin dans les trois communes de Bâle-Ville, pour les ressortis-

Le 20 décembre, un arrêté fédéral a donné garantie fédérale à cet amendement constitutionnel.

Le Conseil d'Etat propose maintenant au Grand Conseil d'adapter la loi sur les com-munes et la loi sur les élections et votations à la nouvelle situation de droit.

BERNE

Jura bernois

Une présidente de Conseil de paroisse

A Courtelary, les électeurs et électrices de la paroisse protestante ont appelés à la prési-dence du conseil de paroisse, une femme, Mlle Violette Sunier. Félicitations et vœux!

ses serait remplacée par un tribunal de jurés. Conformément à la proposition du gouver-nement, il faudrait renoncer à l'éligibilité des nement, il faudratt renoncer a l'eligibilité des femmes comme jurés. D'autre part, on pro-posera qu'en liaison avec la révision de la loi d'organisation des tribunaux, publiée il y a plus de cent ans, on essaye de voir s'il n'est pas possible d'instaurer, dans le cadre de la Constitution, l'égibilité des fem-mes dans les tribunaux de district.

